



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/26
3 mars 2010



ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixantième réunion
Montréal, 12-15 avril 2010

PROPOSITION DE PROJET: RÉPUBLIQUE DU CONGO

On trouvera dans le présent document les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)

PNUE/ONUDI

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Congo

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
ODS phase out plan	UNEP, UNIDO

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2008	
CFC: 1.4	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2008		Total Sector Consumption
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a	Utilisation de	Bromure de méthyle		
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS	
CFC					1.4							1.4
CTC												0
Halons méthyliques Bromides												0
Others												0
TCA												0

(IV) DONNEES DU PROJET		2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal	CFC	1.8	1.8	0.	
	CTC	0.1	0.1	0.	
	HAL	2.5	2.5	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)	CFC	1.8	1.8	0.	
	HAL	0.	0.	0.	
	CTC	0.	0.	0.	
Coûts de projet (\$US)	UNEP	Coûts de projet	68,000.	42,000.	110,000.
		Coûts de soutien	8,840.	5,460.	14,300.
	UNIDO	Coûts de projet	50,000.	45,000.	95,000.
		Coûts de soutien	4,500.	4,050.	8,550.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	118,000.	87,000.	205,000.
		Coûts de soutien	13,340.	9,510.	22,850.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	118,000.	0.	118,000.
		Coûts de soutien	13,340.	0.	13,340.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet		87,000.	87,000.
		Coûts de soutien		9,510.	9,510.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
------------------------------------	----------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DE PROJET

1. En qualité de principale agence d'exécution, le PNUE a présenté, au nom de la République du Congo, un rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF) au Comité exécutif, à l'occasion de sa soixantième réunion. En outre, le PNUE a présenté une demande de financement au titre de la deuxième tranche dont le montant s'élève à 87 000 \$ US, soit 42 000 \$ US, plus des frais d'appui d'agence de 5 460 \$ US pour le PNUE, et 45 000 \$ US, plus des frais d'appui d'agence de 4 050 \$ US pour l'ONUDI.

Généralités

2. À l'occasion de sa 54^{ème} réunion, le Comité exécutif a approuvé quant au principe l'affectation à la République du Congo, aux fins du PGEF, d'une enveloppe de 205 000 \$ US, plus des frais d'appui d'agence de 14 300 \$ US pour le PNUE, et de 8 550 \$ US pour l'ONUDI, afin d'éliminer complètement la consommation de CFC dans le pays, à l'horizon de 2010. Lors de la même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche d'un montant de \$US 118 000, plus des frais d'appui d'agence de \$US 8 840 pour le PNUE, et de 4 500 \$ US pour l'ONUDI, destinée à la mise en œuvre du premier programme de travail.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEF

3. Le rapport périodique présenté par le PNUE, à l'appui de la demande de financement de la deuxième tranche du PGEF, porte sur les activités mises en œuvre entre la date d'approbation du PGEF et la fin 2009, notamment, l'achèvement d'une formation à la réfrigération - qui a permis de former 27 formateurs à l'entretien de matériel de réfrigération -, l'achat d'un poste de recharge à l'aide d'hydrocarbures et la commande de 30 boîtes à outils destinées aux ateliers, bien qu'elles n'aient pas encore été distribuées à la fin de l'année. Au cours de cette période, un atelier de formation à l'intention des agents des douanes a été mené à bonne fin et a permis de former 19 douaniers. L'organisation de concertations et d'entretiens avec différentes parties prenantes et la mise en œuvre de certaines activités de sensibilisation ont été poursuivies.

4. Le rapport fait aussi le point sur l'état du volet relatif à l'assistance technique, qui comportait notamment un programme prévoyant l'instauration de mesures d'incitation pour la récupération et la conversion du matériel de réfrigération et de climatisation, ainsi que la fourniture - en cours - par l'ONUDI d'une assistance technique destinée à renforcer des centres d'excellences. Dans le cadre de ce volet, un centre de formation situé à Brazzaville, qui a tissé des liens avec l'association compétente en matière de réfrigération, a reçu les outils et le matériel fonctionnant à base d'hydrocarbures, nécessaires à la mise en œuvre du programme de conversion. En outre, trois techniciens ont été formés à l'utilisation de ce matériel. Une fois terminée la formation qu'il est envisagé de dispenser dans le cadre de la deuxième tranche, le centre commencera à utiliser le matériel de conversion.

5. À la fin de 2009, sur le montant de 11 810 \$ US qui avait été approuvé, le projet disposait d'un solde de 118 000 \$ US. Ce reliquat qui s'ajoute au montant sollicité au titre de la seconde tranche, sera reporté sur l'exercice 2010 afin que les activités qu'il reste à engager au titre de la première tranche, soient exécutées.

Plan d'action encadrant la deuxième tranche du PGEF

6. Les autorités de la République du Congo s'engagent à mettre en œuvre, dans le cadre du deuxième programme de travail du PGEF, un certain nombre d'activités, parmi lesquelles, l'achèvement de la formation qu'il reste à dispenser aux techniciens en réfrigération et aux agents des douanes, et la mise à disposition de tous les moyens nécessaires au fonctionnement d'un centre d'excellence dans le domaine de l'entretien de l'équipement de réfrigération, qui conduira à la mise en œuvre d'un programme

de conversion et d'acquisition de matériel. Dans le cadre de cette tranche, le pays poursuivra aussi l'exécution d'activités de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention des parties prenantes. Le suivi et la gestion de ces activités sont également prévus dans le cadre de la deuxième tranche du PGEF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. La consommation de CFC déclarée par les autorités de la République du Congo pour l'année 2008 au titre de l'article 7, s'élève à 1,4 tonne de PAO. S'il est vrai que cette consommation est inférieure au niveau admissible pour ce pays, le Secrétariat a néanmoins demandé au PNUE des renseignements sur la manière dont ce niveau pouvait être ramené à zéro en 2010. Le PNUE a assuré le Secrétariat de l'engagement sans réserve des autorités à atteindre l'objectif de consommation zéro, dès le début de 2010, en menant à leur terme toutes les activités prévues dans le cadre du PGEF. Le Secrétariat a demandé si les données relatives à la consommation pour 2009 pouvaient lui être communiquées, mais il a été informé qu'elles n'étaient pas encore disponibles.

8. La première tranche du PGEF concernant la République du Congo a été approuvée en avril 2008. Malgré les quelques progrès observés dans la mise en œuvre qui ont été signalés précédemment, un certain nombre d'activités ont accusé des retards dans leur exécution, notamment les activités de formation. Sollicité pour donner des éclaircissements sur les raisons de ces retards, le PNUE a indiqué qu'ils étaient dus à l'arrivée tardive du matériel de formation et aux difficultés liées à l'expédition des frigorigènes à base d'hydrocarbures. En outre, le PNUE a fait savoir au Secrétariat que deux ateliers rassemblant environ 54 participants avaient actuellement lieu et qui devaient s'achever dans le mois voire les deux mois à venir, et que les ateliers à l'intention des agents des douanes, qu'il était projeté d'organiser en mars 2010, se dérouleraient comme prévu.

9. Le Secrétariat a également noté que la République du Congo avait reçu des fonds pour l'établissement du plan de gestion de l'élimination finale des HCFC, à l'occasion de la 55^{ème} réunion. Il a suggéré au PNUE d'examiner les avantages qu'il y avait à axer sur des activités précises les activités qui devaient être mises en œuvre grâce au financement accordé au titre de la dernière tranche du PGEF et au solde disponible au titre de la première tranche; ainsi le pays pourrait atteindre – et ce, durablement – l'objectif de l'élimination des CFC et faciliter l'élimination des HCFC, en accordant une place toute particulière au cadre réglementaire actuel applicable aux SAO. Le PNUE a indiqué que le cadre réglementaire régional, à savoir la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont le pays s'inspire à l'heure actuelle, réglementait déjà les HCFC, et donc que le problème était pris en compte à l'actuel. Le PNUE a aussi souligné que le reliquat de fonds affecté au PGEF était nécessaire pour permettre au pays de donner suite à l'élimination des CFC et que cet objectif devait être une priorité absolue, car les problèmes liés au HCFC seraient traités dans le cadre du plan de gestion de l'élimination du HCFC.

10. Le Secrétariat note aussi que cette demande est en accord avec la décision 57/15 en ce sens que le décaissement effectué au titre de la première tranche est supérieur à 20 pour cent, que quelques progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du projet, et que les objectifs concernant l'élimination des CFC pour l'année ont été atteints.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre les dispositions suivantes :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) dans la République du Congo, au cours de la période 2008-2009;
- (b) Approuver le programme annuel des activités financées au titre de la deuxième tranche, qu'il est prévu de mettre en œuvre pour l'année 2010;
- (c) Demander aux autorités de la République du Congo, avec le concours du PNUE et de l'ONUDI, de présenter un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail approuvé ci-dessus, au plus tard, à la 63^{ème} Réunion du Comité exécutif.

12. Le Secrétariat recommande en outre, l'approbation globale du plan pour 2010 qui est financé grâce à la deuxième et dernière tranche du PGEF, concernant la République du Congo, avec les frais d'appui y relatifs, établis au niveau de financement apparaissant dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Frais d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	42 000	5 460	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	45 000	4 050	ONUDI

- - -